

POLITIQUE SECTORIELLE

La couverture des besoins en logements est une des priorités du pays. A cet effet, les mesures prises dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'habitat sont les suivantes :

- la lutte contre l'habitat insalubre, en réalisant des programmes de logements sociaux ;
- la promotion immobilière ;
- l'encouragement du secteur privé ;
- la mise en place d'un code des investissements immobiliers comprenant plusieurs avantages fiscaux propres au secteur ;
- l'encouragement des coopératives d'habitation.

Par ailleurs, les promoteurs immobiliers qui signent avec l'Etat des accords pour la participation à la construction de logements sociaux, bénéficient désormais d'une exonération totale de tous impôts et taxes.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de l'immobilier.

A cet effet, seront traités ci-après, les points suivants :

- les différents types de projets immobiliers ;
- les procédures d'immatriculation des terrains ;
- la réalisation d'un lotissement ;
- la construction de groupe d'habitations ;
- les morcellements ;
- la fiscalité immobilière ;
- les procédures de création d'une entreprise ;
- les modalités de financement ;
- les avantages accordés au secteur.